MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-11

<u>Objet</u>: ZAC des Coteaux de la Seille - Approbation du compte rendu financier annuel et des participations de la Ville à l'opération.

Rapporteur: M. LIOGER

La ZAC des Coteaux de la Seille a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2007, et a été confiée à la SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du 15 décembre 2011 (conformément aux dispositions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme).

En application des dispositions de cette convention ainsi que de l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SAREMM doit chaque année fournir un compte rendu financier annuel à la collectivité, comportant :

- Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Le compte rendu financier annuel de la ZAC des Coteaux de la Seille est arrêté à la date du 31 décembre 2012. Il fait état des sommes suivantes :

	Réalisation au 31 décembre 2012	Reste à réaliser	Bilan global actualisé HT
Dépenses	7 228 809€	34 788 641€	42 017 449€
Recettes	2 329 869€	39 687 579€	42 017 449€

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-5,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC des Coteaux de la Seille à Metz.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011 approuvant le transfert de la ZAC des Coteaux de la Seille à la SPL SAREMM et le traité de concession y afférant,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2012 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE D'APPROUVER le compte-rendu financier annuel comportant :

- Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Vu et présenté pour enrôlement, Signé: Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement opérationnel Commissions: Commission des Travaux et Domaines

Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d urbanisme

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés: 12

Décision: ADOPTÉE À LA MAJORITÉ